

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX

Déposé le 25 novembre 2011

No. : CSSS-061

Secrétaire Chik de laud

PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2010-2013

**BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES
AU COURS DE LA PREMIÈRE ANNÉE**

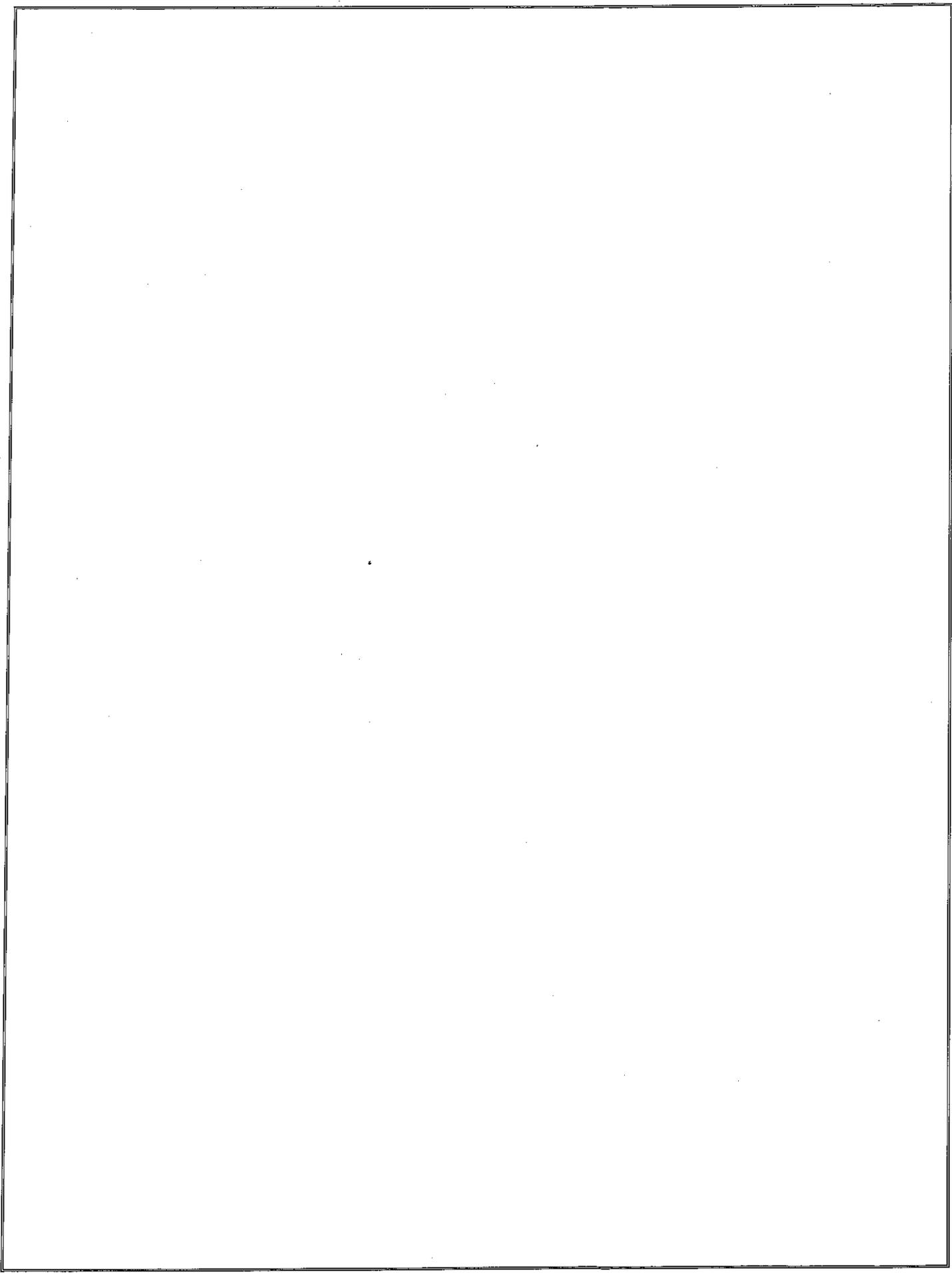
MAI 2011

Ce bilan a été préparé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en collaboration avec les autres partenaires du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* :

- le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
- le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC);
- le ministère de la Justice (MJQ);
- le ministère de la Sécurité publique (MSP);
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- le Secrétariat à la jeunesse (SAJ);
- le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA).

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX SERVICES SOCIAUX	5
INTRODUCTION	7
BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE LA PREMIÈRE ANNÉE	9
PRIORITÉ 1. RENFORCER LA PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE.....	9
PRIORITÉ 2. FAVORISER LA STABILITÉ RÉSIDEN­TIELLE.....	14
PRIORITÉ 3. AMÉLIORER, ADAPTER ET COORDONNER L'INTERVENTION AUPRÈS DES PERSONNES ITINÉRANTES	16
PRIORITÉ 4. FAVORISER UNE COHABITATION TOLÉRANTE ET SÉCURITAIRE ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES DE CITOYENS.....	22
PRIORITÉ 5. ACCROÎTRE LA RECHERCHE	23
PERSPECTIVES	27
CONCLUSION.....	29



MOT DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX SERVICES SOCIAUX



L'itinérance est un phénomène dont les conséquences affectent non seulement les personnes qui vivent cette réalité au quotidien, mais également la société dans son ensemble. Pour s'attaquer de façon efficace à ce phénomène complexe, l'intervention d'une multitude d'acteurs provenant de milieux différents était essentielle. Le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*, une première en matière d'itinérance au Québec, répond à cette nécessité d'élaborer une approche concertée ayant pour but de prévenir et de contrer l'itinérance. Le plan d'action en itinérance et la mise en œuvre des mesures qui en découlent sont le fruit du travail en partenariat de sept ministères et de trois organismes gouvernementaux.

Au mois d'avril 2008, les membres de la Commission de la santé et des services sociaux, qui se nommait alors Commission des affaires sociales, ont adopté à l'unanimité une motion pour étudier la question de l'itinérance. Il ne s'agissait pas d'un phénomène nouveau au Québec, mais l'augmentation du nombre de personnes itinérantes, constatée par les différents acteurs et organismes intervenant auprès de ces personnes, nécessitait la mise en place rapide de mesures structurantes et d'actions concertées.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux avait déjà interpellé différents ministères et organismes gouvernementaux pour travailler ensemble à la conception d'un plan d'action. La Table interministérielle en itinérance alors créée visait à soutenir l'élaboration d'actions et de partenariats intersectoriels autour d'une vision commune et partagée de l'itinérance.

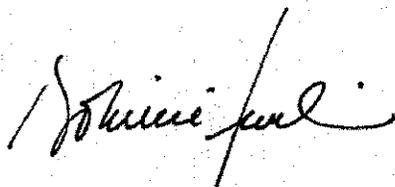
Au cours des audiences publiques de la Commission, 145 mémoires ont été déposés et 104 personnes ou groupes ont été entendus, issus de provenances diverses (ex-itinérants, organismes communautaires, chercheurs, milieux municipaux, ministères et organismes gouvernementaux, etc.). À la suite de ces consultations, le Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec, *Itinérance : agissons ensemble*, comprenant 33 recommandations, a été déposé le 4 novembre 2009 à l'Assemblée nationale. La teneur des propos exprimés lors des travaux de la Commission et le contenu de son rapport ont servi d'assise au plan d'action et ont constitué une source de référence importante dans le choix des mesures à réaliser.

Le 14 décembre 2009, le gouvernement dévoilait le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*. Ce plan d'action exprime notre volonté d'intensifier nos efforts pour améliorer, substantiellement et à long terme, les conditions de vie des personnes itinérantes. De façon plus spécifique, le plan d'action vise à identifier des actions structurantes et permettre leur réalisation grâce aux

investissements considérables que nous avons effectués, toujours dans l'optique de prévenir et contrer le phénomène de l'itinérance.

Le présent bilan présente les mesures et les investissements qui ont été réalisés en 2010-2011 dans le cadre du plan d'action. Plusieurs actions significatives qui se sont concrétisées grâce au plan d'action ont déjà permis d'améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes ou à risque de le devenir. Le bilan de la première année d'implantation du plan d'action est certes positif, mais tous les partenaires savent que nous devons poursuivre nos efforts pour venir en aide à ces personnes. Le présent bilan permettra donc, non seulement de dresser un portrait des actions réalisées, mais également de nous guider dans les prochaines étapes de la mise en œuvre du plan d'action et les suites à donner à celui-ci.

La ministre déléguée,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Vien', written in a cursive style.

Dominique Vien

INTRODUCTION#

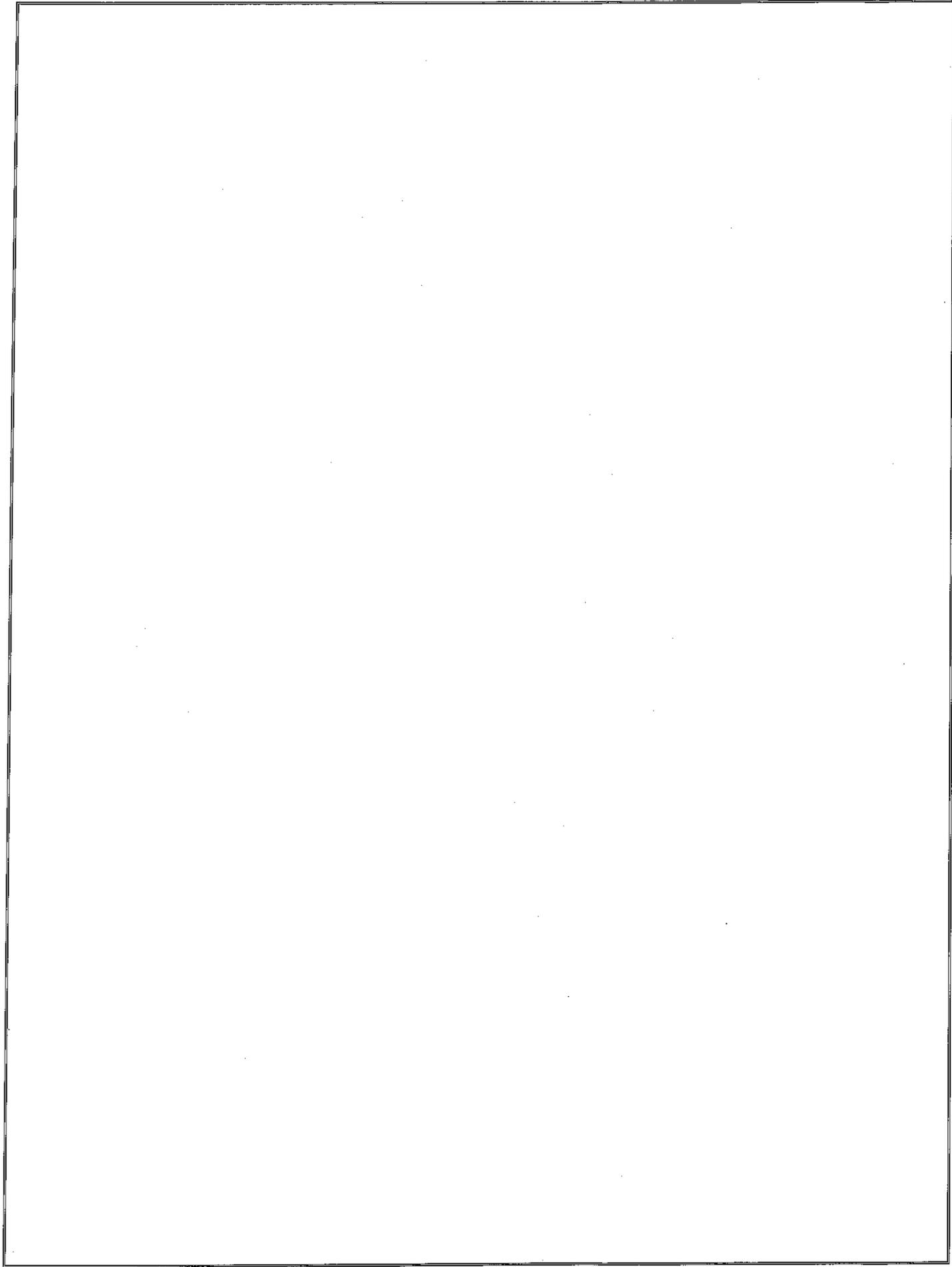
L'itinérance constitue l'expression de la pauvreté la plus extrême. Pour les hommes et les femmes qui la vivent, elle est synonyme de grande précarité, d'isolement, ainsi que d'absence de logement et de ressources. Les conséquences qui en découlent sur le plan humain, social et économique, affectent non seulement les personnes itinérantes elles-mêmes, mais la société dans son ensemble. La gravité, la complexité et l'ampleur du phénomène appellent à une action intersectorielle intégrée et coordonnée.

Le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* identifie un ensemble de mesures permettant d'apporter des solutions durables aux hommes et aux femmes qui requièrent de l'aide pour s'en sortir. Il repose sur une démarche intersectorielle qui tient compte du caractère multidimensionnel de l'itinérance.

Le plan d'action propose 70 mesures à réaliser sur un horizon de trois ans. Les mesures inscrites au plan d'action reposent sur cinq grandes priorités :

- 1) renforcer la prévention de l'itinérance;
- 2) favoriser la stabilité résidentielle;
- 3) améliorer, adapter et coordonner l'intervention auprès des personnes itinérantes;
- 4) favoriser une cohabitation tolérante et sécuritaire dans les lieux publics;
- 5) accroître la recherche.

Initialement prévues pour totaliser des investissements de 14 millions de dollars, ces 70 mesures ont été bonifiées pour atteindre actuellement plus de 49 millions de dollars répartis sur trois ans. Cette augmentation, provenant notamment du Programme AccèsLogis Québec, permettra la construction d'unités de logement supplémentaires pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir. Le présent bilan, qui détaillera l'évolution et la mise en place de ces mesures, témoigne des avancées notables parcourues depuis le lancement du plan d'action, et ce, tant en matière de prévention, d'intervention que de recherche.



BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE LA PREMIÈRE ANNÉE #

Dans le but de faire le point sur les actions réalisées depuis le lancement du plan d'action en itinérance, les membres de la Table interministérielle ont convenu de dresser un bilan de la première année d'implantation.

Pour ce faire, chaque ministère et organisme a été invité à soumettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) un portrait de l'avancement de ses travaux, en lien avec les mesures inscrites au plan d'action. Le MSSS s'est ensuite chargé de regrouper l'information transmise pour en faire une synthèse.

Cette section rappelle les objectifs visés par chacune des cinq priorités du plan d'action puis présente les principales mesures réalisées à ce jour par les différents partenaires interministériels.

Cet exercice témoigne des efforts considérables consentis au cours de la dernière année afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action. Il en ressort que depuis décembre 2009, ce sont 57 actions qui ont été déployées ou qui sont actuellement en voie de l'être à travers le Québec. C'est donc plus de 80 % des 70 mesures prévues au plan d'action qui ont déjà été amorcées à ce jour. Ce déploiement fait foi de l'engagement des partenaires pour mieux répondre aux besoins des personnes itinérantes ou à risque de le devenir, et ce, qu'il s'agisse de nouvelles initiatives ou d'autres qui ont déjà fait leurs preuves.

PRIORITÉ 1. RENFORCER LA PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE

L'itinérance étant associée à un processus de désaffiliation sociale, il faut, pour la combattre, agir sur les facteurs de vulnérabilité des personnes. Puisqu'il est prioritaire de s'intéresser aux conditions de vie des personnes itinérantes, 26 actions qui visent le renforcement de la prévention ont été ciblées dans le plan d'action. À ce jour, 21 d'entre elles ont été déployées ou sont en voie de l'être. Ces actions ont pour objectifs de sensibiliser la population et les acteurs concernés face à l'itinérance, de favoriser la persévérance et la réussite scolaires et d'assurer un meilleur repérage des personnes à risque d'itinérance, tout en leur offrant un accompagnement adapté.

Pour sensibiliser la population et les acteurs concernés face à l'itinérance

- Le MSSS a rendu disponible de l'information concernant l'itinérance sur son site internet.
- Le Secrétariat aux affaires autochtones a développé des sessions de sensibilisation destinées aux organismes gouvernementaux et paragouvernementaux (incluant notamment les municipalités) qui œuvrent auprès des Inuits et des Premières Nations au regard de la dynamique autochtone et où, notamment, la question des conditions sociales et économiques des Autochtones sera abordée. Les sessions seront disponibles au cours de l'année financière 2011-2012.
- En avril 2010, le Réseau Intersection, qui a pour mission d'élaborer et de promouvoir un modèle québécois de police qui s'appuie sur les composantes de l'approche communautaire, a publié un numéro sur la santé mentale au sein de la revue Intersection, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique (MSP). Il comprend un article du psychiatre et chef médical de la Clinique Cormier-Lafontaine, monsieur Richard Cloutier, intitulé « Itinérance, santé mentale et toxicomanie : un mélange potentiellement explosif ». La rédaction du numéro 32 de cette publication est également complétée. Il portera sur l'itinérance et la toxicomanie. La publication est prévue pour 2011. Par ailleurs, un communiqué destiné aux directeurs de police, visant à sensibiliser les organisations policières au phénomène de l'itinérance et à l'importance de mettre sur pied des stratégies de partenariat avec les institutions et les organismes de leur milieu pour agir sur cette problématique, est présentement en préparation.

Pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires

- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le MSSS soutiennent le déploiement de l'approche *École en santé* (AÉS) et la stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA). Ces mesures proposent d'intervenir de façon globale, concertée et complémentaire sur les préoccupations liées à la santé et à la réussite scolaire des jeunes en vue d'assurer le déploiement de pratiques efficaces, tant en promotion de la santé et en prévention qu'en pratiques pédagogiques adaptées en milieu défavorisé. Dans la foulée de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires, le MELS et le MSSS ont entrepris une démarche en vue d'harmoniser l'AÉS et la SIAA. À cette fin, le MELS et le MSSS ont documenté, au printemps 2010, dans quatre régions du Québec (Saguenay, Estrie, Gaspésie, Montréal), des expériences d'arrimage de l'AÉS et la SIAA et leurs liens avec d'autres mesures structurantes destinées aux écoles d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Un rapport sur la consultation sera produit et diffusé ce printemps. Pour 2011-2012 et 2012-2013, le MELS et le MSSS soutiendront les régions dans l'adaptation des pratiques dans un contexte

d'arrimage AÉS et SIAA et une meilleure intégration de l'ensemble des mesures structurantes ciblant les écoles, liées à des problématiques spécifiques, qui peuvent avantageusement s'inscrire dans l'AÉS et la SIAA.

- La Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires, *L'école, j'y tiens!*, propose une mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs afin que des actions soient menées dans la classe elle-même, à l'école, avec les familles et dans la communauté. Voici des exemples d'actions concrètes réalisées à ce jour.
 - Une campagne nationale de valorisation de l'éducation, sous le thème : *L'avenir s'écrit à l'école. Faisons tous nos devoirs!*, ainsi qu'une campagne spécifique pour la valorisation de la réussite scolaire des garçons ont été réalisées.
 - 50 commissions scolaires ont signé leur convention de partenariat avec le MELS.
 - Le *Guide de soutien pour une première transition de qualité* a été publié. Ce guide portant sur la préparation de l'entrée à l'école des enfants a été élaboré en concertation étroite avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et le MSSS.
 - Une première phase de la réduction de la taille des groupes d'élèves a été appliquée : réduction du nombre d'élèves dans les groupes de 3^e et 4^e années du primaire, dans les milieux les plus défavorisés, pour un maximum de 20 élèves par classe.
 - 200 enseignants-ressources ont été ajoutés en vue d'offrir un accompagnement individualisé aux élèves du secondaire.
 - Un appui concret a été offert au Réseau réussite Montréal.
 - De nombreux partenaires se sont concertés, à l'intérieur de la structure de suivi de la Stratégie : *comité de vigie* composé de personnalités publiques de divers horizons; *comité interministériel*, composé des sous-ministres adjoints de six ministères; *comité-conseil de mise en œuvre*, composé de divers partenaires du réseau scolaire. Et finalement, *comité opérationnel*, composé des directions générales des unités concernées du MELS.
- Le MELS offre un soutien régional à l'implantation du *Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE)* dans toutes les commissions scolaires du Québec.
 - Des formations portant sur plusieurs disciplines du PFAE seront rendues disponibles dans toutes les régions.
 - Un accompagnement sera offert également dans toutes les régions par des personnes-ressources de soutien et d'expertise pour favoriser l'adoption de pratiques pédagogiques et de gestion favorisant la qualification des élèves inscrits dans le PFAE.
 - Le répertoire des métiers semi-spécialisés sera enrichi pour répondre aux intérêts professionnels variés des élèves.

- Un soutien financier est offert à toutes les commissions scolaires pour leur permettre d'organiser un service de soutien pédagogique et psychosocial favorisant la réintégration des élèves suspendus ou expulsés de l'école. De plus, l'ensemble des commissions scolaires a reçu l'offre de formation sur les pratiques prometteuses. Cette formation est offerte aux commissions scolaires et aux écoles par les agents de soutien régionaux embauchés dans le cadre du plan d'action pour prévenir et traiter la violence sur les pratiques prometteuses en matière de suspension scolaire.
- Le MELS poursuit la mise en œuvre du cadre de référence *Pour un virage santé à l'enseignement supérieur* pour promouvoir de saines habitudes de vie et pour agir sur les facteurs de vulnérabilité (alimentation, sommeil, hygiène, consommation) auprès des jeunes des milieux collégial et universitaire.
 - Grâce aux subventions, plusieurs collèges et universités ont mis en place des menus santé à prix égal ou inférieur aux autres menus, ils ont favorisé les déplacements actifs (en installant des supports à vélo, des corridors piétonniers, par exemple), ont organisé des activités physiques récréatives et ont multiplié les activités de sensibilisation et de promotion des saines habitudes de vie. En matière de partenariat, certains établissements ont mis leurs ressources en commun afin de maximiser la valeur ajoutée de leurs activités pour les étudiants.

Pour assurer un meilleur repérage des personnes à risque d'itinérance et leur offrir un accompagnement adapté

En matière de formation

- Une formation sur la détection des dépendances et l'intervention précoce a été rendue disponible pour les intervenants des centres de santé et de services sociaux (CSSS).
 - Le déploiement de la formation de base en dépendance a débuté au printemps 2010 et continue de s'implanter dans les régions du Québec. À l'hiver 2011, plus de 2000 intervenants en CSSS avaient reçu cette formation dans 14 régions du Québec.
 - L'élaboration de la formation sur l'approche motivationnelle pour les intervenants des CSSS est terminée et le déploiement devrait débuter à l'automne 2011.
 - L'élaboration de la formation sur les équipes de liaison spécialisées en dépendance à l'urgence destinée aux médecins, aux infirmiers et aux intervenants psychosociaux des urgences hospitalières est complétée. Des formations pilotes ont eu lieu et les résultats démontrent une satisfaction élevée de la part des participants. Le déploiement de cette formation est prévu à l'automne 2011.

- Une formation sur les problèmes en santé mentale a été offerte au personnel des centres locaux d'emploi.
 - Pendant l'année 2010-2011, tous les nouveaux agents d'aide socioéconomique et les autres employés qui n'avaient pas bénéficié de la formation l'ont reçue, pour un total de 97 participants.
- Pour le personnel des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique (MSP), l'École nationale de police du Québec (ENPQ) intègre, dans ses programmes de formation de base des nouveaux agents des services correctionnels, des concepts concernant l'itinérance et voit à ce que le personnel des Services correctionnels soit sensibilisé au sujet de ce phénomène. En date du 8 avril 2011, sept cohortes totalisant 150 agents des services correctionnels ont été formées. Une huitième cohorte a débuté sa formation le 11 avril 2011. Celle-ci prendra fin le 7 juin 2011.

En matière de services

- Le Programme Qualification des Jeunes (PQJ), qui vise à préparer le passage à la vie autonome et à assurer la qualification des jeunes ayant séjourné dans un centre jeunesse, est implanté dans toutes les régions du Québec et rejoint 500 jeunes grâce aux interventions de 50 professionnels des centres jeunesse dédiés au programme. Les évaluations indiquent que 74 % des jeunes convertissent leurs objectifs personnels en résultats. On constate aussi que 73 % des jeunes qui ont trouvé un emploi sont parvenus à le conserver au moins un an. De plus, la *Stratégie d'action jeunesse 2009-2014* permet d'augmenter l'accessibilité de ce programme à un plus grand nombre de jeunes. Ainsi, d'ici 2014, 190 nouveaux jeunes seront rejoints annuellement par le PQJ dit régulier (3 ans), alors que 130 nouveaux jeunes bénéficieront d'un PQJ formule enrichie d'une durée de deux ans.
- Les travaux visant la mise sur pied d'un Plan de cheminement vers l'autonomie pour aider les jeunes, dès l'âge de 16 ans, dans leur passage à la vie autonome et leur intégration sociale ont débuté. Cette mesure vise à constituer, dans neuf régions administratives du Québec, un partenariat réunissant tous les acteurs et intervenants concernés par la préparation au passage à la vie autonome et à l'intégration sociale. L'objectif est d'aider ces partenariats régionaux à se doter d'un mécanisme et d'un outil (*Portrait de l'autonomie*) communs de revue systématique de la situation de chaque jeune dans le besoin, afin de se prononcer sur ses chances de réussir son passage à la vie autonome. Cette mesure a également pour but d'aider ces partenariats à concevoir des dispositifs intégrés de réponses aux besoins manifestés et à se doter de processus communs de documentation et de circulation de l'information.

- La mesure d'accompagnement IDÉO 16-17, offerte aux jeunes de 16 à 17 ans par les carrefours jeunesse emploi du Québec, a été reconduite et bonifiée dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse 2009-2014*. Chaque carrefour jeunesse emploi travaille actuellement avec des organismes locaux (réseau de l'éducation, santé et milieu communautaire) afin d'offrir aux jeunes de 16-17 ans en difficulté une gamme de services leur permettant de développer leur persévérance, leur autonomie sociale, professionnelle et personnelle. La mesure est déployée dans toutes les régions du Québec. Les 160 intervenants d'IDÉO 16-17 ont rejoint 2 825 jeunes au cours de l'année financière 2009-2010. Près de 65 % des participants à la mesure sont demeurés aux études ou ont effectué un retour sur les bancs d'école après avoir décroché.

La mesure IDÉO 16-17 a fait l'objet d'une évaluation de la part du Centre de recherche sur les transitions et les apprentissages de l'Université de Sherbrooke publiée en 2010. Les résultats obtenus s'avèrent fort concluants.

- Le suivi intensif et d'intensité variable dans la communauté pour les adultes aux prises avec un trouble mental grave s'est poursuivi. Le suivi intensif s'adresse aux personnes ayant un trouble mental grave dont la condition est instable et fragile. Quant au suivi d'intensité variable, il s'adresse aux personnes ayant un trouble mental grave, mais dont les difficultés de fonctionnement sont moindres. En 2010-2011, le nombre de places en suivi intensif pour l'ensemble de la province est de 2 090 et de 4 127 pour le suivi d'intensité variable.
- Des trousseaux sont distribués aux personnes indigentes dans les établissements de détention par le Fonds de la réinsertion sociale.
- Le Secrétariat aux affaires autochtones a maintenu le financement des huit centres d'amitié autochtones du Québec (Montréal, Québec, Sept-Îles, Chibougamau, Val-d'Or, Senneterre, Lanaudière, La Tuque) et a offert un soutien à l'émergence des centres d'amitié autochtones de Trois-Rivières et du Saguenay. Rappelons que les centres d'amitié autochtones du Québec ont pour mission d'améliorer la qualité de vie des Autochtones en milieu urbain, promouvoir la culture et bâtir des ponts entre les peuples.

PRIORITÉ 2. FAVORISER LA STABILITÉ RÉSIDENIELLE

La stabilité résidentielle constitue un objectif à atteindre pour prévenir et contrer le cycle de l'itinérance. Pour ce faire, le plan d'action cherche à éviter le passage à la rue ou à limiter sa durée, en dirigeant le plus rapidement possible la personne vers les services nécessaires. Ainsi, six actions visant à améliorer l'accès au logement et à bonifier l'offre en soutien communautaire sont présentées dans le plan. Cinq d'entre elles sont en cours de réalisation. Il est à noter qu'à ce jour, les engagements financiers de la Société d'habitation du

Québec (SHQ), en lien avec le plan d'action interministériel en itinérance, totalisent environ 43,7 M\$ non récurrents.

Pour améliorer l'accès au logement

- Dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec :
 - programmation 2009 : 150 unités de chambre ou studio ont été réservées pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir;
 - pour la programmation 2010 : 300 unités additionnelles ont été réservées à cette clientèle.

L'avancement actuel des travaux permet d'anticiper que les cibles fixées par la SHQ seront dépassées. De fait, en date du 31 mars 2011, ce sont 542 unités qui étaient en élaboration ou en cours de réalisation pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir, réparties entre les villes de Québec et Montréal.

Par ailleurs, de nouveaux engagements ont été annoncés dans le cadre du Discours du budget 2011-2012. Ces nouveaux budgets permettront l'ajout de :

- 200 unités pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

Cela correspond à 10 % des unités qui seront réalisées dans le cadre de la programmation 2011 du Programme AccèsLogis Québec.

Au total, ce sont donc 650 unités de logement destinées à une clientèle itinérante qui ont été confirmées depuis le lancement du plan d'action.

- La SHQ reconnaît l'importance de maintenir un parc de maisons de chambres dans les centres urbains et met, en ce sens, à la disposition des organismes et municipalités, des programmes pouvant être utilisés (AccèsLogis Québec, Rénovation Québec). Les mesures 27 et 28 du plan d'action constituent des cibles dont une partie ou la totalité visent ce parc de logements. De plus, la Ville de Montréal a retenu cette intervention dans son plan d'action en itinérance.
- La SHQ finance des suppléments au loyer sur le marché privé et prévoit inviter les offices qui gèrent ces unités à consacrer une partie de celles-ci à des personnes itinérantes ou à risque de le devenir.
- Un comité interministériel suit l'intégration en logement des ménages ayant bénéficié d'un supplément au loyer d'urgence depuis les situations de crise du logement du 1^{er} juillet 2003. Les gestionnaires de logements sociaux sont associés à l'implantation de la mesure. En 2006, on comptait un total de

3 412 ménages bénéficiant de cette mesure et il est prévu qu'en juillet 2011 on n'en comptera que 1 490.

Pour favoriser le maintien en logement

- Le MSSS a alloué du financement récurrent, aux régions de la Capitale-Nationale et de Montréal, pour bonifier l'offre de soutien communautaire. Les investissements permettent de financer neuf projets à Montréal et deux à Québec.

PRIORITÉ 3. AMÉLIORER, ADAPTER ET COORDONNER L'INTERVENTION AUPRÈS DES PERSONNES ITINÉRANTES

Dans le cadre du plan d'action interministériel en itinérance, il a été jugé nécessaire de prendre en considération les facteurs qui agissent dans les situations de rupture sociale et d'exclusion, tout en tenant compte des réalités particulières du phénomène dans les différentes régions du Québec. À cet égard, la collaboration et la concertation entre les acteurs concernés par l'itinérance s'avèrent la pierre angulaire pour favoriser une intervention intégrée en vue de maximiser la continuité et la complémentarité des services. Différentes activités inscrites dans le plan d'action visent à soutenir l'implantation de ces mesures. À ce jour, 22 actions ont été réalisées ou sont en voie de l'être sur une possibilité de 25.

Pour améliorer l'accès et l'adaptation des services sociaux et de santé

- Le MSSS a mandaté le Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur les dépendances (CDI-IUD) pour développer une formation sur les problèmes de santé mentale, de dépendances et d'itinérance pour les intervenants œuvrant auprès de ces clientèles. L'objectif de cette formation est d'outiller les intervenants à détecter les troubles concomitants de santé mentale et de dépendances et à intervenir au niveau des troubles concomitants les plus fréquents et des problématiques associées telles que l'itinérance et les infections transmissibles sexuellement et par le sang. La formation sera diffusée en 2012-2013.
- Les places en hébergement d'urgence à Montréal pour les hommes, les femmes et pour les autochtones ont été consolidées par l'ajout de financement récurrent. Les organismes communautaires ayant bénéficié de ce développement financier sont :
 - chez les hommes : la Mission Bon Accueil, la Mission Old Brewery et la Maison du Père;

- chez les femmes : la Rue des femmes, le Pavillon Patricia MacKenzie et le Chaïnon;
- chez les autochtones : Projets autochtones du Québec.

Par ailleurs, l'agence de la santé et des services sociaux (ASSS) continue d'assurer un suivi quotidien de l'utilisation des refuges à Montréal, avec la collaboration du comité sur le service d'hébergement d'urgence en itinérance. L'objectif est que toute personne qui le demande ait accès à un lit.

- Le financement à la mission globale de l'Accueil Bonneau, organisme communautaire contribuant à la réinsertion sociale des personnes vivant ou ayant vécu en situation d'itinérance à Montréal, a été rehaussé par le MSSS.
- Depuis trois ans, un service de répit est offert sur une base temporaire à Montréal pour les personnes en situation d'itinérance. Ce service est disponible du 15 décembre au 30 avril, soit : quatre lits pour hommes (Mission Bon Accueil) et deux lits pour femmes (Pavillon Patricia MacKenzie). À ce jour, le service de répit hivernal a permis : une prise en charge immédiate et personnalisée des personnes ayant des problématiques comportementales ou de consommation et qui ne peuvent bénéficier des services réguliers pour les personnes en situation d'itinérance; un encadrement sécuritaire et une orientation vers les ressources appropriées en fonction des besoins de ces personnes.

De plus, depuis 2009-2010, l'ASSS de Montréal a coordonné des travaux, en collaboration avec la Ville de Montréal et d'autres partenaires communautaires et institutionnels, afin de mettre en place un centre de répit et de dégrisement (CRD) sur une base permanente. Dans ce projet, l'ASSS de Montréal est responsable de s'assurer de la dispensation des services, avec l'appui financier du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), tandis que la Ville est responsable du lieu où seront offerts ces services (loyer et aménagement).

Les travaux ont conduit à l'élaboration d'une offre de service. Le CSSS Jeanne-Mance a été identifié comme organisme fiduciaire de ce projet et l'organisme l'Exode a été choisi pour dispenser ces services. La Ville de Montréal recherche actuellement un lieu adapté à l'établissement du centre de répit et de dégrisement.

- En novembre 2010, une équipe mobile d'intervention pour la clientèle en rupture sociale ou en situation d'itinérance a été mise sur pied à Trois-Rivières. Cette équipe a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité et la continuité des services, de freiner le développement de la judiciarisation et de faciliter l'accès et le maintien en logement. Le projet Équipe itinérance de Trois-Rivières est né de la concertation d'établissements et d'organismes communautaires de la région, soit le CSSS de Trois-Rivières, le Centre

hospitalier régional de Trois-Rivières, le centre de réadaptation en dépendance Domrémy Mauricie - Centre-du-Québec, le Centre Le Havre, ainsi que l'organisme Point de rue. Divers partenaires ont contribué financièrement au projet dont le MSSS, l'ASSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

- Le déploiement des équipes de liaison spécialisées en dépendances dans les urgences hospitalières s'est poursuivi. Rappelons que le but de cette mesure consiste à réduire le phénomène des portes tournantes en centres hospitaliers (CH) pour des interventions relevant des centres de réadaptation pour personnes alcooliques et autres toxicomanes (CRPAT) et à réduire la durée moyenne de séjour des usagers consultant à l'urgence. En date du 31 mars 2011, 19 équipes de liaison sont en opération dans 19 centres hospitaliers (CH) de 9 régions : Capitale-Nationale, Mauricie et Centre-du-Québec, Estrie, Montréal, Outaouais, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Montérégie et Laval. Par ailleurs, 3 projets d'équipe de liaison sont en élaboration dans 3 régions (3 CH) : Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec. Soulignons notamment, qu'au cours de la dernière année, une équipe de liaison a été mise en place à l'hôpital Notre-Dame à Montréal.

Pour faciliter l'accès à des programmes adaptés de formation scolaire et professionnelle

- Les programmes d'études *Intégration socioprofessionnelle et Intégration sociale*, offerts par les centres d'éducation des adultes, font l'objet d'une révision complète par le MELS. Les objectifs d'actualisation du programme Intégration socioprofessionnelle visent le développement de l'employabilité dans une perspective d'intégration et de maintien au marché du travail. Les objectifs d'actualisation du programme Intégration sociale visent le développement de l'autonomie des personnes fragilisées sur le plan de la santé mentale, cognitive ou physique. Des ressources en éducation spécialisée dans les centres d'éducation des adultes travaillent de concert avec les organismes offrant un milieu de vie à ces personnes. La version provisoire du nouveau programme d'études Intégration socioprofessionnelle est accessible à l'ensemble du réseau. Trois activités de communication ont été planifiées dans le cadre de colloques visant les intervenants des établissements d'éducation des adultes.
- L'Aide financière aux études (AFE) prend en compte de façon continue les situations particulières qui accentuent la vulnérabilité de certains groupes sociaux. Ainsi, dans le cadre du Programme de prêts et bourses, des mesures ont été mises en place afin de soutenir financièrement des clientèles particulières dont les caractéristiques pourraient rejoindre le profil de la clientèle itinérante (ex. : participants au PAAS-Réussir, personne dont la

situation risque de la conduire au dénuement total, personne atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure (DFM), personne ayant des enfants à charge, personne ayant un problème de santé mentale, chef de famille monoparentale). Les étudiantes et les étudiants vivant des situations particulières sont souvent informés de l'existence de ces mesures et encouragés à y adhérer à la suite d'une rencontre avec la personne responsable de l'Aide financière aux études de l'établissement d'enseignement. Pour s'assurer que ces responsables connaissent l'ensemble du régime, dont les mesures destinées à soutenir financièrement des clientèles particulières, l'Aide financière aux études leur donne régulièrement des sessions d'information et de formation. La promotion des mesures d'accessibilité financière auprès de ces relayeurs d'information contribue à permettre aux étudiantes et aux étudiants d'en bénéficier pleinement et peut ainsi favoriser la prévention de l'abandon du projet d'études et la non-diplomation. Au total, 25 sessions de formation ont été réalisées, rejoignant 163 participants.

Pour favoriser le recours à des programmes adaptés d'insertion ou de réinsertion dans la communauté et le marché du travail

- Les programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS) sont liés à l'objectif du MESS de favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes à la société en encourageant leur intégration sociale et leur accession au marché du travail. Les PAAS s'adressent notamment à des personnes qui, malgré leur motivation à être actives, rencontrent des difficultés qui freinent leur cheminement et les empêchent d'entreprendre une participation dans les mesures d'aide à l'emploi. Dans le cadre des PAAS, Emploi-Québec conclut d'année en année des ententes de service avec des organismes qui interviennent auprès de personnes en situation d'itinérance. Plusieurs de ces projets visent expressément l'intégration sociale des personnes itinérantes. À Montréal, on compte une dizaine de ces ententes de service avec différents organismes. Mentionnons notamment, Action-Réinsertion, l'Accueil Bonneau et les Oeuvres de la Maison du Père. À l'extérieur de la métropole, on compte aussi quelques régions du Québec où l'on trouve des ententes de service PAAS en itinérance.
- Des ententes ou des projets ponctuels ont été conclus avec des organismes spécialisés en employabilité dans le cadre des *Projets préparatoires à l'emploi* (PPE) dont :
 - l'organisme Groupe Itinérance et Travail de Montréal Inc. (GIT), pour accueillir un nombre prévu de 75 participants;
 - le P.A.S de la rue de Montréal, un centre de jour pour personnes âgées de 55 ans ou plus, itinérantes ou en situation de précarité;
 - deux projets avec le Groupe communautaire L'itinéraire de Montréal;

- le projet L'Aube de l'emploi développé par l'organisme la Maison de Lauberivière de Québec, en collaboration avec le Centre Louis-Jolliet et le CLE des Quartiers-Historiques. Entre avril 2010 et janvier 2011, il y a eu 29 inscriptions.

À Québec, des ententes de service ont été signées avec différents organismes : l'Armée du Salut, la Maison Charlotte, la Maison Revivre. Dans une logique de prévention, une entente a été conclue avec l'organisme Programme d'encadrement clinique et hébergement (P.E.C.H.) pour aider les personnes qui sortent des centres de détention à faire le lien avec les services d'aide financière et les accompagner dans leurs démarches de réinsertion.

Pour améliorer l'accès à un soutien financier pour les personnes itinérantes

- Le MESS a mis en place, depuis 2002, des mesures pour assouplir les règles ayant trait à la preuve de résidence des personnes sans-abri et itinérantes. Comme ces personnes sont souvent incapables de fournir toutes les pièces requises par le MESS aux fins de leur identité et de la preuve de résidence (notamment un acte de naissance, etc.), celui-ci a adapté ses pratiques administratives de manière à ne pas pénaliser ces personnes lorsqu'elles n'ont pas les pièces requises. Par exemple, la preuve d'identité peut être fournie par un organisme, un CSSS, etc.

De plus, un premier chèque peut être émis si la personne peut démontrer son identité et le directeur du centre local d'emploi peut également autoriser le versement d'un premier chèque en l'absence de pièces d'identité. Cette procédure peut être répétée, avec l'autorisation du directeur. En ce qui concerne la preuve de résidence au Québec, si la personne ne dispose pas d'une adresse permanente, le chèque peut être envoyé à un organisme communautaire ayant conclu une entente à cette fin avec le MESS.

Ces actions font partie des procédures d'Emploi-Québec et sont documentées dans le manuel d'interprétation normative des programmes d'aide financière. Aux Centres de communication à la clientèle, des personnes formées offrent de l'aide pour remplir les formulaires, donner les explications requises sur les avis de décision, etc.

L'allègement des règles a eu notamment pour effet de faciliter l'accès à l'aide financière de dernier recours et, par conséquent, d'accroître le nombre d'adultes sans-abri prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours. En avril 2002, on comptait 181 adultes qui ont reçu une prestation dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours alors qu'au mois d'août 2009, ce nombre s'élevait à 2 551, puis à 2 619 adultes sans-abri en décembre 2010.

- Le MESS a encouragé les personnes itinérantes à adhérer au dépôt direct afin de limiter les risques de vol ou de perte d'argent. En décembre 2010, 891 personnes itinérantes prestataires de l'aide financière de dernier recours ont adhéré au dépôt direct, sur une possibilité de 2 619. Le taux de participation des personnes itinérantes au dépôt direct est donc de 34 %.

Pour améliorer la concertation des partenaires et la coordination des actions

- Au cours de l'année 2010-2011, la Table interministérielle en itinérance a poursuivi son mandat qui consiste à favoriser l'implantation des mesures inscrites au plan d'action.

Un sous-comité de travail a été créé, portant sur la réalité des Autochtones. Son mandat consiste à faire le suivi des mesures spécifiques aux Autochtones, favoriser le déploiement du Plan d'action en milieu autochtone, faciliter la concertation des partenaires, assurer l'interface avec le milieu autochtone et coordonner les actions significatives, le cas échéant.

- Quatre coordinations intersectorielles ont été mises en place, parmi les villes où l'itinérance est la plus présente, soit à Montréal, Québec, Gatineau et Trois-Rivières, avec l'appui financier du MSSS, du MAMROT et du MSP. L'objectif de cette mesure consiste à favoriser une intervention plus intégrée en matière d'itinérance en améliorant l'accès, la continuité et la complémentarité des services. La mise en œuvre de cette mesure a été confiée aux ASSS. Chacune d'elles a nommé un coordonnateur, en plus de mettre en place un comité directeur régional regroupant les principaux partenaires concernés par le phénomène. Ces instances ont pour mandat d'élaborer un portrait des services et des collaborations existantes en matière d'itinérance, d'identifier des pistes d'action prioritaires et de favoriser leur expérimentation.

Ces instances de coordination constituent, sans contredit, des leviers d'importance pour bonifier l'offre de service destinée aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. D'ailleurs, le MSSS, de concert avec les ASSS, assure le lien de communication entre les comités directeurs et la Table interministérielle en itinérance, dans le but de favoriser la cohérence et la continuité des actions sur le plan régional et national.

- Le Secrétariat aux affaires autochtones a soutenu financièrement, pour l'année 2010-2011, un projet pilote visant l'embauche d'un coordonnateur responsable de la mise en place du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal. Ce réseau a pour but l'amélioration de

la qualité de vie des Autochtones vivant ou étant de passage dans la grande région de Montréal. Un comité de travail spécifiquement sur la problématique de l'itinérance est en place.

- Dans le cadre de *Stratégie d'action jeunesse 2009-2014*, le gouvernement du Québec a confirmé sa volonté de poursuivre le programme d'Engagement jeunesse afin d'accroître la cohésion et la compréhension des services offerts aux jeunes. En ce sens, pour l'année 2010-2011, 21 agents de liaison travaillent dans les régions du Québec à assurer une meilleure continuité et complémentarité de services offerts aux jeunes en matière de santé, de services sociaux, de qualification et d'aide à l'emploi afin de les rendre plus efficaces et plus cohérents. La démarche privilégiée s'appuie sur une mobilisation et une concertation des directions régionales des ministères concernés qui travaillent conjointement avec les acteurs régionaux, notamment avec les conférences régionales des élus, les carrefours jeunesse emploi, les commissions scolaires, les organismes communautaires et le réseau de la santé et des services sociaux.

Une évaluation de l'Engagement jeunesse est en cours. Cette démarche vise principalement à décrire la mise en œuvre de la mesure et à en apprécier l'efficacité et les premiers effets dans l'optique d'en améliorer le déploiement. Selon les résultats de l'évaluation préliminaire, il est possible d'affirmer que la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse est déjà bien amorcée et qu'elle a eu des effets substantiels sur la sensibilisation et la mobilisation des milieux en vue de faciliter l'accès des jeunes à certains services, ainsi qu'à favoriser leur passage d'une mesure ou d'un programme à un autre tout en améliorant les pratiques d'accompagnement de leurs démarches.

PRIORITÉ 4. FAVORISER UNE COHABITATION TOLÉRANTE ET SÉCURITAIRE ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES DE CITOYENS

Pour les personnes marginalisées et itinérantes, l'espace public, comme la rue, est non seulement un lieu de socialisation, mais aussi un milieu de vie. Toutefois, des tensions peuvent exister au sujet du partage de l'espace public. La judiciarisation, en tant que solution à ce problème, peut avoir des impacts importants sur la réinsertion des personnes marginalisées en plus d'engendrer des coûts aux systèmes de justice et de santé. Cinq des mesures inscrites au plan d'action ont pour objectifs de favoriser une cohésion sociale entre les différents groupes de citoyens et de susciter des alternatives à la judiciarisation, dont quatre d'entre elles sont actuellement en cours de réalisation.

Pour favoriser une cohésion sociale entre les différents groupes de citoyens et susciter des alternatives à la judiciarisation

- Le projet pilote de « procureur désigné » et « percepteur désigné » à la cour municipale de la Ville de Montréal a débuté en février 2009 et donne ouverture à la possibilité de retirer ou de mitiger des plaintes pour des infractions à des règlements municipaux lorsque les contrevenants en situation d'itinérance font preuve d'une amélioration de leur comportement, d'efforts de réinsertion sociale ou accomplissent des travaux communautaires compensatoires. Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, par sa clinique « Droits devant », collabore à ce projet. Un rapport de la cour municipale de la Ville de Montréal est attendu en 2011-2012 sur ce projet pilote de « procureur désigné » et de « percepteur désigné ». Bien que les données statistiques ne soient pas encore disponibles, plusieurs personnes en situation d'itinérance ont eu recours à ce projet pilote et les partenaires de celui-ci se déclarent satisfaits des progrès accomplis.
- Le MSP encourage les organisations policières à utiliser l'approche de la police communautaire dans l'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de s'y trouver. Une activité a notamment été réalisée à ce sujet lors du Séminaire Intersection 2010, où un atelier sur les partenariats a été offert.
- Le MSSS et le MSP ont participé à la consolidation du projet pilote d'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII), en appui au financement accordé par l'ASSS de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Cette équipe a pour mission de réaliser du travail de proximité afin de rejoindre des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir qui font régulièrement l'objet d'interventions policières. L'EMRII compte quatre policiers et deux intervenants du CSSS Jeanne-Mance (intervenants psychosocial et infirmier). Ce service permet de rejoindre la clientèle qui ne se retrouve pas dans les refuges ou les centres d'hébergement d'urgence; de consolider les rapports avec les acteurs locaux du réseau et du milieu communautaire; d'éviter la judiciarisation de certaines personnes, en plus d'amener une diminution des contraventions émises aux personnes en situation d'itinérance. L'EMRII permet aussi d'offrir des services intégrés et concertés entre le SPVM et le CSSS Jeanne-Mance.

PRIORITÉ 5. ACCROÎTRE LA RECHERCHE

Pour intervenir efficacement auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, il est essentiel de disposer de connaissances afin de guider l'action et de soutenir la prise de décision à divers paliers. À cet effet, huit actions

proposées dans le plan d'action visent à documenter et suivre la problématique de l'itinérance, parmi lesquelles cinq sont en cours de réalisation.

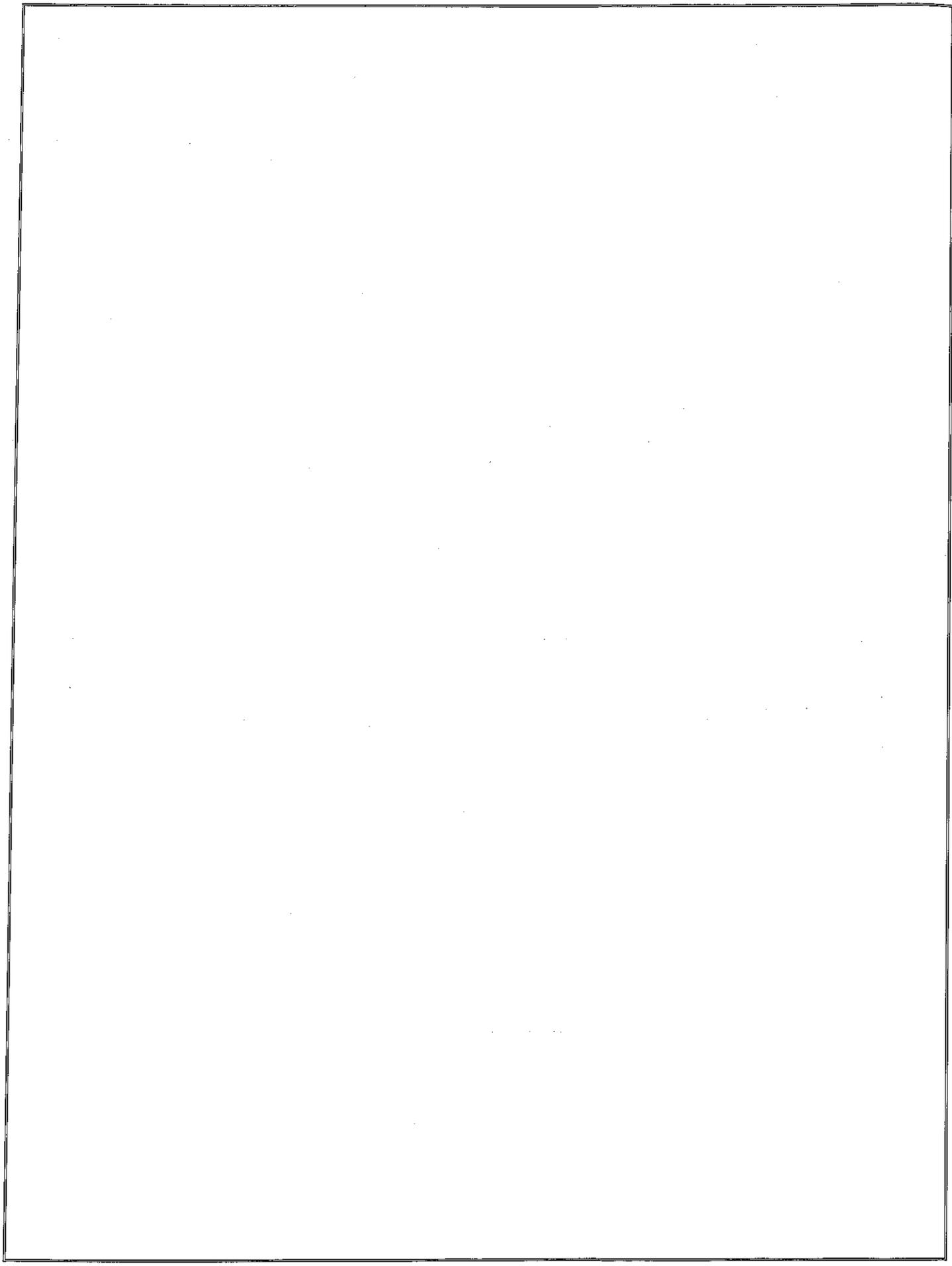
Pour accroître la connaissance du phénomène de l'itinérance et de ses nouvelles manifestations

- Le MAMROT s'est associé au Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) pour financer un projet de recherche visant à documenter les enjeux autour du partage de l'espace public entre les personnes itinérantes, les autorités municipales, les commerçants, les résidents et tous les acteurs touchés par l'utilisation de l'espace public, et ce, pour les villes de Montréal et de Québec. Cette action comprendra également une analyse comparative des cadres législatifs, politiques et urbanistiques de gestion des espaces publics dans les villes de Montréal, Québec, Toronto, Vancouver, Ottawa et Calgary. Cette recherche constitue une première étape en vue de permettre au MAMROT et à ses partenaires municipaux, ainsi qu'aux autres ministères et organismes concernés par l'intervention en itinérance, d'améliorer, de réorganiser ou de bonifier les services offerts aux personnes itinérantes, de s'assurer de l'adéquation des interventions non seulement auprès des personnes itinérantes, mais de tous les acteurs qui les côtoient et d'identifier, le cas échéant, de nouvelles zones de connaissance à développer ou des pratiques novatrices en matière de gestion de l'espace public. Le rapport final de l'étude sera rendu disponible en mars 2013.
- Le MSSS a entamé des démarches en vue de documenter le phénomène de l'itinérance chez les Autochtones en milieu urbain. Une rencontre de consultation a eu lieu à cet effet, le 1^{er} mars 2011, pour faire le point sur les données existantes en matière d'itinérance autochtone et identifier les besoins de connaissances prioritaires. Des représentants de différentes organisations ont participé aux échanges soit : le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, le Secrétariat aux affaires autochtones, le réseau de la santé et des services sociaux des régions de Montréal, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James, le Réseau solidarité itinérance du Québec, l'Institut national de recherche scientifique et l'Institut national de santé publique du Québec. À la lumière des besoins exprimés lors de cette journée, un mandat de recherche sera élaboré et confié à un groupe de chercheurs.
- Différentes démarches ont été réalisées en vue de produire un portrait de l'itinérance au Québec. Entre les mois de mars et novembre 2009, trois appels de propositions ont été lancés par le FQRSC auprès de la communauté scientifique. Plusieurs partenaires ont été impliqués dans cette action concertée soit : le MSSS; l'ASSS de la Capitale-Nationale, le Réseau solidarité itinérance du Québec; le CSSS Jeanne-Mance; le MAMROT; le

MESS; la SHQ et des représentants d'organismes communautaires. Malgré ces trois appels de propositions, aucun projet n'a été retenu.

À la suite de ces démarches, le MSSS a interpellé le milieu scientifique, notamment, afin d'étudier d'autres alternatives pour réaliser le portrait sur l'itinérance. Plusieurs enjeux associés à la réalisation d'une telle recherche ont été soulevés, entre autres au plan méthodologique.

À la suite des nombreuses démarches entreprises et des enjeux soulevés par la communauté scientifique et les experts du domaine, des actions ont été entreprises pour faire le point sur le portrait de l'itinérance avec les partenaires concernés. L'objectif de ces travaux sera de développer, avec les chercheurs, les experts du domaine, les acteurs du milieu communautaire et ceux du réseau de la santé et des services sociaux, une approche concertée pour la réalisation d'un portrait de l'itinérance au Québec.



PERSPECTIVES#

Le MSSS et ses partenaires se sont donné un horizon de trois ans pour mettre en œuvre les mesures du plan d'action. Le présent bilan permet de constater que plus de 80 % des mesures sont actuellement déployées à travers l'ensemble du Québec et que des investissements significatifs ont déjà été consentis à cette fin. Au cours des deux prochaines années, nous poursuivrons nos engagements, en plus de réaliser de nouvelles activités.

Notons quelques exemples d'actions qui seront amorcées au cours de l'année 2011-2012, et ce, tant au regard de la prévention, de l'intervention que de la recherche.

- La Commission des affaires étudiantes des réseaux public et privé, ainsi que la Direction des services aux étudiants de chacun des établissements du réseau universitaire, seront sensibilisées face à l'itinérance et ses problématiques associées.
- Le MESS, en collaboration avec le MAMROT, sensibilisera les Conférences régionales des élus afin de favoriser la prise en compte du phénomène de l'itinérance dans l'élaboration et la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité découlant du plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale.
- Un soutien additionnel sera offert par le MSSS à des organismes communautaires qui interviennent auprès des personnes les plus démunies. Les organismes visés seront ceux ayant une mission de sécurité alimentaire, tels que les cuisines collectives, les soupes populaires, les banques alimentaires et les centres de dépannage.
- Le MELS produira et distribuera une brochure sur le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire, incluant la contribution du service à la sensibilisation de l'itinérance et à sa prévention, aux commissions scolaires et aux écoles.
- La Cour municipale de la Ville de Montréal sera invitée à préciser et à documenter la portée et le fonctionnement du projet pilote « procureur désigné » et « percepteur désigné », de façon à ce que celui-ci réponde à l'objectif de favoriser la cohésion sociale et de constituer une alternative efficace à la judiciarisation, cela dans le but de réduire les effets de « portes tournantes » et à la fois les taux de criminalité, d'incivilités et d'incarcération. De plus, les cours municipales d'autres villes où la problématique de l'itinérance est importante, telles que Québec, Gatineau et Trois-Rivières, seront invitées par le MJQ à s'inspirer du projet pilote de Montréal et à concevoir des projets particuliers adaptés à leur propre

réalité. Val d'Or, qui connaît un phénomène d'itinérance autochtone, pourrait également être invitée à adapter ce projet.

- Une recension des meilleures pratiques policières en lien avec le phénomène de l'itinérance et l'approche de la police communautaire sera réalisée par le MSP, puis diffusée en 2012-2013 auprès des services de police.
- Un état de situation sera produit par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sur le phénomène de l'itinérance chez les personnes des communautés culturelles, notamment chez les femmes, les jeunes et les demandeurs d'asile, en s'appuyant sur les réseaux institutionnels de recherche existants.

Les instances de coordination et de concertation intersectorielle mises en place aux plans national et régional vont poursuivre leurs travaux afin d'assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'action.

CONCLUSION

Depuis le début des travaux entourant l'élaboration du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* et ceux de la Commission de la santé et des services sociaux, une synergie importante s'est créée entre les acteurs concernés par l'itinérance. Les partenaires se sont engagés à intensifier et harmoniser leurs efforts pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, lesquels se sont traduits par des investissements importants de la part du gouvernement.

Le présent bilan témoigne des avancées notables parcourues depuis le lancement du plan d'action, en décembre 2009, et ce, tant sur le plan de la prévention, de l'intervention que de la recherche. De fait, ce sont plus de 80 % des mesures qui ont déjà été amorcées à ce jour. Par ailleurs, les investissements de 14 millions de dollars, annoncés lors du lancement du plan d'action en décembre 2009, ont été bonifiés pour atteindre plus de 49 millions de dollars sur trois ans.

Le plan d'action interministériel a, entre autres choses, permis de consolider et de bonifier un ensemble d'initiatives qui avaient déjà fait leurs preuves. De nouvelles initiatives ont également vu le jour. Soulignons notamment l'apport des instances de coordination intersectorielle mises en place à Québec, Montréal, Gatineau et Trois-Rivières. Cette concertation démontre des résultats probants et constitue une avenue prometteuse pour assurer un meilleur arrimage des actions. Elle illustre la mobilisation et l'implication des partenaires intersectoriels qui, comme nous le savons, constituent des conditions de succès incontournables pour prévenir et contrer l'itinérance.

Des projets de recherche ont aussi été amorcés pour accroître les connaissances en matière d'itinérance et sur les problématiques qui y sont associées. Par ailleurs, des mesures ont été prévues pour s'assurer du transfert des connaissances, par le biais de formation et de soutien aux intervenants.

Concernant le logement, des centaines d'unités ont été réservées aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, ce qui signifie en soi des investissements financiers majeurs. De plus, des mesures de soutien ont été prévues pour favoriser le maintien en logement de cette clientèle.

Plusieurs actions ont été adaptées à la réalité des personnes itinérantes pour s'assurer d'un meilleur accès aux services. Pensons notamment aux projets d'équipe itinérance de Trois-Rivières, à l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance de Montréal et aux mesures mises en place par le MESS pour faciliter le versement de l'aide financière.

Il faut se réjouir du parcours réalisé depuis le lancement du plan d'action interministériel en itinérance et des perspectives à venir. Au cours des deux prochaines années, l'offre de service continuera d'être bonifiée. Cela illustre la volonté ferme des différents partenaires d'agir ensemble pour contrer ce phénomène.

Bien qu'il soit un outil important, le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* n'est pas le seul à avoir un effet sur le phénomène de l'itinérance et ses problématiques associées. Soulignons notamment le *Plan d'action gouvernementale pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*, piloté par le MESS, qui propose des mesures structurantes, notamment en matière de prévention. C'est par la combinaison de ces actions et la contribution de l'ensemble de la société que nous parviendrons à améliorer significativement et à long terme les conditions de vie des personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

